

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux****ETAIENT REPRESENTES :**M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.**ETAIT ABSENT :**M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

36 – 05 avril 2018

**36. « Chasselas et patrimoine : fêtons Moissac » - manifestation
2018 – participation pour occupation d'un stand**Rapporteur : Madame VALETTE.

Le maire propose, pour la mise à disposition de structures de type chapiteaux louées auprès d'un professionnel, la tarification suivante pour le week-end :

Stand occupé par les sites remarquables du goût

| | |
|------------------------------------|-------|
| - demi-pagode 5m/5m (soit 12.5 m2) | 200 € |
| - pagode 5m/5m entière | 300 € |
| - pagode 3m/3m entière | 200 € |

Stand occupé par les commerces locaux

| | |
|-----------------------------------|-------|
| - demi-pagode 5m/5m (soit 12.5m2) | 120 € |
| - pagode 3m/3m | 120 € |
| - stand extérieur | 50 € |

Le règlement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du trésor public au moment de la réservation et encaissé en septembre 2018.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la tarification proposée,

AUTORISE le maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations.

Pour copie conforme
Moissac le 10 avril 2018

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :